Fiche activité

L’intersectionnalité, c’est quoi ?

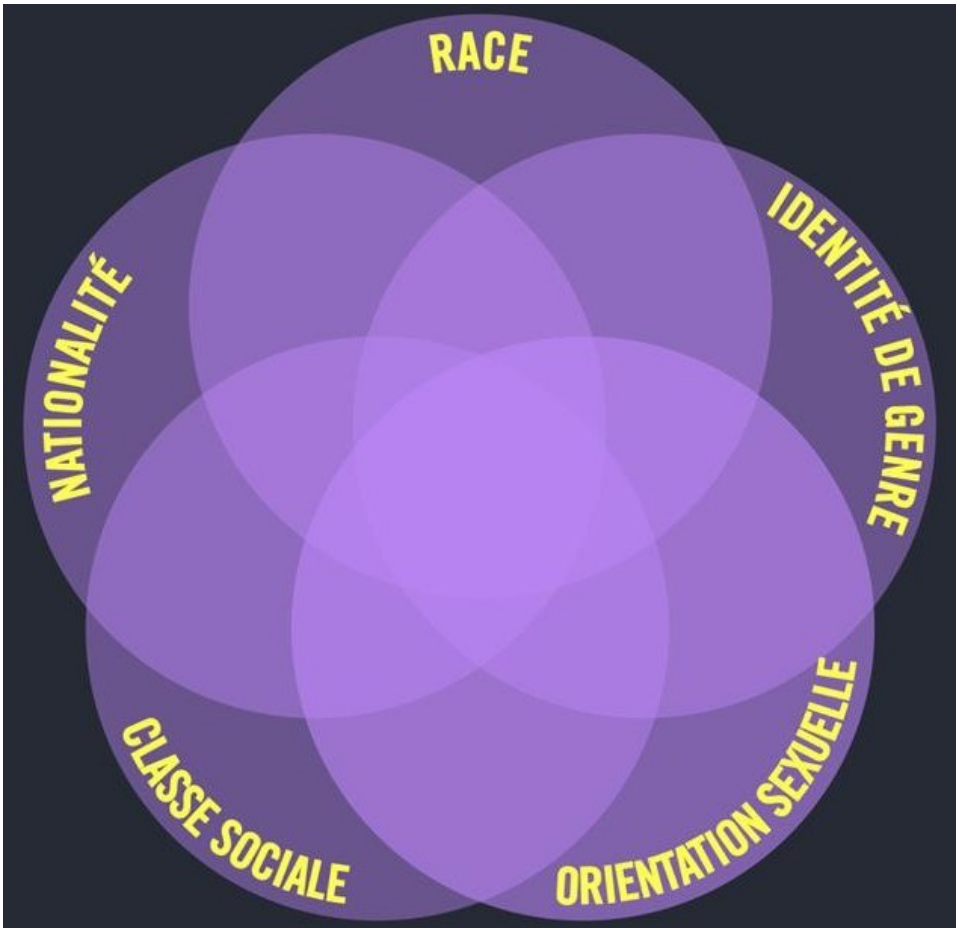

© Amnesty International

Éducation aux droits humains

AMNESTY INTERNATIONAL

Sommaire

L'intersectionnalité, c'est quoi ? 3

Activité 1 3

Déroulement 4

Article 2 de la Déclaration des droits de l'homme (DUDH) 6

Annexe 1 6

25 critères de discrimination 7

Annexe 2 7

Cartes personnages 8

Annexe 3 8

Cartes personnages - support 9

Annexe 3 9

Nour 9

Sofia 9

Gulzar 10

Camila 10

L'intersectionnalité, c'est quoi ?

Activité 1

Objectifs

- Explorer l'article 2 de la Déclaration universelle des droits humains (DUDH). Découvrir et comprendre le concept d'intersectionnalité.
- Prendre conscience des impacts des discriminations croisées sur les droits humains.
- Réfléchir à des actions concrètes pour lutter contre les discriminations.

Durée
50 minutes

Public
A partir de 14 ans,
Activité en groupe, maximum 20 personnes

Matériel
• Tableau ou paperboard, feuilles et stylos
• Annexe 1 : affiche article 2 de la DUDH
• Annexe 2 : 25 critères de discrimination
• Annexe 3 : Cartes personnages
• Annexe 4 : DUDH version simplifiée

Préparation
• Prendre connaissance du document "Protocole – Activités expérientielles - EDH et Formation", disponible ici
• Imprimer et coller dans un espace visible l'annexe 1
• Imprimer et découper les cartes personnages de l'annexe 3
• Imprimer 2 copies de l'annexe 4.

Attention : il est conseillé de prévoir une activité introductive sur la notion de discrimination avant de réaliser cet atelier.

Déroulement

1. En grand groupe, annoncez aux personnes participantes que vous allez explorer ensemble l'Article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), un texte fondamental qui affirme que tous les êtres humains doivent bénéficier des mêmes droits et libertés, sans distinction d'aucune sorte.
Pour commencer, invitez-les à lire l'affiche de l'Article 2 (annexe 1) afin de se familiariser avec son contenu.

2. Expliquez ensuite que vous allez travailler sur la thématique des discriminations, qui sont directement liées à cet article. Posez au groupe la question suivante :

- Pouvez-vous citer des formes de discrimination que vous connaissez ?

Encouragez les personnes participantes à donner des exemples concrets et notez leurs réponses sur un tableau ou un paperboard. Par exemple, une personne peut être discriminée en raison de son origine ou sa nationalité, son genre ou son orientation sexuelle, son âge, son handicap, sa religion ou ses convictions, son apparence physique, sa situation économique, etc.

Si certaines formes de discrimination ne sont pas mentionnées, n'hésitez pas à les suggérer pour enrichir la discussion, en vous appuyant sur l'annexe 2.

3. Invitez les personnes participantes à se répartir en deux groupes de manière aléatoire.

5. Après la discussion en sous-groupe, invitez les personnes participantes à présenter les discriminations qu'elles ont identifiées ainsi que leurs impacts. Notez les réponses sur le tableau sous forme de deux colonnes : l'une pour les discriminations relevées, l'autre pour les droits affectés.

6. À ce stade, réunissez le groupe et expliquez que les personnes participantes ont identifié différentes formes de discrimination et leurs impacts. En grand groupe, posez la question suivante :

- En quoi les discriminations mentionnées ne se contentent pas de s'additionner mais se renforcent mutuellement pour créer de nouvelles formes d'exclusion ou de marginalisation ?

Expliquez donc que le **principe d'intersectionnalité** consiste à reconnaître qu'une discrimination structurelle, fondée par exemple sur le sexe, le genre, la race, la classe sociale, n'est pas un phénomène autonome et isolé. Certaines personnes peuvent être victimes d'un ensemble de formes de discrimination qui s'ajoutent les unes aux autres de manière simultanée.

Pour conclure, encouragez les personnes participantes à voir que ces discriminations ne sont pas isolées mais interagissent pour produire des obstacles spécifiques qui nécessitent des réponses adaptées.

Encouragez-les à garder en tête les différentes formes de discrimination notées sur le paperboard. Remettez à chaque groupe deux cartes personnages ainsi qu'une copie de la version simplifiée de la DUDH (annexe 4).
Demandez-leur d'examiner attentivement les cartes, qui illustrent différentes situations de discrimination, et de réfléchir aux exemples présentés.

4. Invitez chaque groupe à identifier les formes de discrimination présentes dans les situations décrites sur leurs cartes.
Encouragez-les ensuite à discuter ensemble des questions suivantes :

- Selon vous, comment peut se sentir une personne qui subit une discrimination ?
- Quel impact cela peut-il avoir lorsqu'une personne est confrontée à plusieurs discriminations en même temps ?
- Quels effets ces discriminations croisées peuvent-elles avoir sur la vie et les droits de la personne concernée ?
- Comment appelle-t-on le fait que plusieurs discriminations se croisent et se renforcent les unes et les autres ?

Si nécessaire, les personnes participantes peuvent se référer à la fiche simplifiée de la DUDH. Enfin, informez-les qu'elles seront amenées à partager leurs réflexions à l'oral lors d'une restitution en groupe.

Invitez donc le groupe à réfléchir aux moyens de lutter contre les discriminations en posant les questions suivantes :

- Pourquoi est-il essentiel de prendre en compte l'intersectionnalité dans la lutte contre les discriminations ?
- Lorsque l'Article 2 n'est pas respecté, quelles actions concrètes peut-on mener pour soutenir les personnes confrontées à plusieurs discriminations ?

Suggérez quelques pistes de solutions, telles que :

- Sensibiliser davantage aux discriminations multiples et à leurs impacts.
- Renforcer les lois et politiques pour mieux protéger les personnes concernées.
- Adapter les politiques publiques pour prendre en compte l'intersectionnalité.
- Soutenir les associations qui accompagnent les personnes victimes de discriminations.
- Encourager la diversité et l'inclusion dans leur environnement (école, travail, activités…). Etc.

Terminez en rappelant que la lutte contre les discriminations est l'affaire de tous et toutes et qu'une approche inclusive et solidaire est essentielle pour garantir l'égalité des droits de chaque personne.

Pour approfondir le concept d'intersectionnalité :
https://www.amnesty.fr/focus/intersectionnalite-cest-quoi

Article 2 de la Déclaration des droits de l'homme (DUDH)

Annexe 1

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté »

26 critères de discrimination

Annexe 2

La non-discrimination est également inscrite dans la loi française, qui interdit les 26 critères de discrimination suivants, sans hiérarchie entre eux :

- l'âge,
- le sexe,
- l'origine,
- l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race,
- la grossesse,
- l'état de santé,
- le handicap,
- les caractéristiques génétiques,
- l'orientation sexuelle,
- l'identité de genre,
- les opinions politiques,
- l'activité syndicale,
- les opinions philosophiques,
- les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée,
- l'apparence physique,
- la situation de famille,
- le patronyme,
- les mœurs,
- le lieu de résidence,
- la perte d'autonomie,
- la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique,
- la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français,
- la domiciliation bancaire,
- la position de lanceur d'alerte.

Cartes personnages

Annexe 3

Nour, 18 ans, est une étudiante française qui porte le voile. Passionnée de sport, elle a intégré, il y a quelques jours, l'équipe de basketball de sa ville. Après quelques entraînements, sa coach la convoque pour lui dire qu'elle a beaucoup de talent et qu'elle aimerait qu'elle participe aux compétitions le week-end mais que cela ne sera possible qu'à une seule condition : le retrait de son foulard.
Sofia, 30 ans, est une femme rom vivant en Slovaquie. Après la naissance de son deuxième enfant, elle découvre qu'elle a été stérilisée sans son consentement lors de son accouchement. Cette pratique vise spécifiquement les femmes roms. Sofia se retrouve donc privée de ses droits sexuels et reproductifs.
Gulzar est une femme kirghize qui a perdu l'usage de ses jambes à la suite d'un accident de la route causé par un conducteur en état d'ivresse. Devenue veuve peu après, elle se retrouve seule pour élever ses deux jeunes enfants. Vivant dans une société où les personnes en situation de handicap sont souvent stigmatisées et marginalisées, Gulzar fait face à de nombreux obstacles au quotidien. Les infrastructures publiques ne sont pas adaptées, rendant ses déplacements en fauteuil roulant extrêmement difficiles.
Camila, 35 ans, est une femme transgenre migrante vivant en France. Elle a fui son pays d'origine en raison des violences et discriminations qu'elle y subissait notamment en tant que personne trans. Pour subvenir à ses besoins, elle exerce le travail du sexe. Un soir, elle est agressée par un client, mais lorsqu'elle tente de porter plainte, les forces de l'ordre minimisent les faits et refusent d'enregistrer sa plainte. Elle se heurte à des remarques transphobes et à un manque de considération pour sa situation.

Cartes personnages - support

Annexe 3

Pour la personne en animation, voici une explication qui pourra vous aider à argumenter les cartes personnages :

Nour

Discriminations : genre et religion se combinent pour restreindre sa participation à des activités scolaires.

Aucune femme ne devrait être obligée de choisir entre le sport qu'elle aime et sa foi ou son identité. La plupart des réglementations des fédérations sportives interdisent l'accès aux terrains de sport pour les femmes et les filles musulmanes qui portent le voile. Ainsi, même si des initiatives existent pour encourager la participation des filles dans le sport, elles ne répondent pas aux besoins des filles musulmanes portant le voile, qui restent exclues.

Pour plus d'informations, consulter l'article " Cinq choses à savoir sur l'obligation ou l'interdiction du port du foulard " : https://www.amnesty.fr/focus/france-a-savoir-interdiction-obligation-port-du-voile

Sofia

Discriminations : origine ethnique et genre.

Les politiques de stérilisation forcée des femmes roms en Slovaquie ne sont pas uniquement sexistes ou racistes : elles découlent d'une combinaison des deux. Ces politiques s'inscrivent dans une logique raciste, car elles visent une population marginalisée en raison de son origine ethnique. Les femmes roms, comme d'autres groupes historiquement discriminés, sont touchées par ces pratiques qui cherchent à limiter leur descendance. En ciblant spécifiquement les femmes, ces politiques prennent aussi une dimension sexiste, car elles portent atteinte à leurs corps et à leurs droits reproductifs.

Pour plus d'informations, consulter la page pays : https://www.amnesty.fr/pays/slovaquie

Gulzar

Discriminations : genre et situation de handicap.

En tant que femme et en fauteuil roulant, Gulzar fait face à une double marginalisation. Les infrastructures inadaptées limitent ses déplacements, mais en plus, les normes de genre dans son pays renforcent son isolement : en tant que femme, elle est moins encouragée à prendre un rôle actif dans la société.

Ainsi, elle est victime d'une exclusion à la fois physique et sociale. Pour plus d'informations, consulter la page Défendre des personnes : https://www.amnesty.fr/personnes/gulzar-duishenova

Camila

Discriminations : identité de genre, statut migratoire et activité professionnelle.

Camila subit une triple discrimination. En tant que femme trans, elle peut faire face à de la transphobie de la part des forces de l'ordre qui vont par exemple la mégenrer en l'appelant "Monsieur". Son statut administratif précaire renforce sa vulnérabilité, elle peut craindre de se rendre dans un commissariat et risquer de se retrouver en centre de rétention. Enfin, en tant que travailleuse du sexe, elle est davantage exposée aux violences et à la stigmatisation, ce qui limite encore plus ses possibilités de recours en cas d'agression. Cette intersection des discriminations crée un climat d'impunité pour les agresseurs, rendant les victimes encore plus précaires et isolées.

Pour plus d'informations, consulter le communiqué de presse et le rapport " "Rentrez chez vous, ça va passer…" - Porter plainte pour violences sexuelles : l'épreuve des femmes migrantes, transgenres et travailleuses du sexe en France : https://www.amnesty.fr/presse/violences-sexuelles-amnesty-international-denonce-les-obstacles-rencontres-par-les-femmes-migrantes-transgenres-et-travailleuses-du-sexe-lors-des-depots-de-plainte-en-france